



Challenge U11

*Vous avez été désigné par la Commission jeunes et Technique pour accueillir un centre du
3^{ème} Tour des Challenges U.11 qui se dérouleront
le SAMEDI 24 MARS 2018*

*Vous trouverez ci-joint la répartition des équipes, le règlement du 3^{ème} tour, ainsi que tous les documents liés à
l'organisation des rencontres et qui seront à retourner au District après la date du 3^{ème} tour :*

Tableau des rencontres - Fiche bilan - Feuilles d'effectif



Dossier club d'accueil





3^{ème} TOUR DES CHALLENGES U.11

SAMEDI 24 MARS 2018

Le début du rassemblement est fixé à 14 h 00.



REGLEMENT

Art 1 : *Toutes les équipes ont été réparties par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique en poules de 3 ou 4 équipes. Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer.*

Art 2 : *Pas plus de 3 joueurs ayant effectué le tour précédent avec l'équipe supérieure ne peuvent jouer avec l'équipe inférieure. Dans le cas inverse, l'équipe pourra être disqualifiée.*

Art 3 : *Durée des matchs : Poule de 3 équipes : 1 x 25 minutes.
Poule de 4 équipes : 3 x 16 minutes.*

Art 4 : *Attribution des points : Victoire : 4 points - Défaite : 1 point - Match Nul : 2 points.*

Art 5 : *En cas d'égalité à la fin des matchs de poules, c'est l'épreuve de jonglerie qui départagera les équipes (addition des 8 meilleurs qui ont réalisé le meilleur total).*

Art 6 : **EPREUVE DE JONGLERIE**

Toutes les équipes doivent effectuer une épreuve de jonglerie avant le début des rencontres, les objectifs sont identiques à ceux prévus sur les rencontres de championnat lors du défi jonglages :

Challenge Départemental : 40 jonglages « pied forts » et 20 jonglages « tête ».

Challenge des Educateurs et Challenge des Espoirs : 30 jonglages « pied forts » et 10 jonglages « tête ».

- *Départ du ballon à la main pour les jonglages « tête » et au pied pour les jonglages « pied ».*
- *2 essais par joueur*
- *Les surfaces de rattrapage sont autorisées mais non comptabilisées*

Art 7 : **Qualification**

Challenge Départemental : les 1^{ers} de chaque poule (soit 8 équipes) se qualifient pour la finale du Challenge Départemental qui se déroulera le Samedi 26 Mai 2018 (à Chanceaux sur Choisille). Les autres équipes seront éliminées.

Challenge des Educateurs : les 1^{ers} de chaque poule (soit 8 équipes) se qualifient pour la finale du Challenge Educateurs qui se déroulera le Samedi 26 Mai 2018 (à Chanceaux sur Choisille). Les autres équipes seront éliminées.

Challenge des Espoirs : les 1^{ers} de chaque poule (soit 7 équipes) et le meilleur second aux jongleries se qualifient pour la finale du Challenge des Espoirs qui se déroulera le Samedi 26 Mai 2018 (à Chanceaux sur Choisille). Les autres équipes seront éliminées.

Art 8 : *Le règlement est celui du Foot à 8. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par le Bureau de la Commission Jeunes et Technique.*

Art 9 : *En cas d'arrêt municipal, le club recevant à la charge de contacter les autres équipes afin de les informer et de trouver un terrain de repli. Dans l'impossibilité de trouver un terrain de repli, les rencontres seront reportées à une date ultérieure.*

**La commission Jeunes et
Technique du District**